

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-398 du 7 Novembre 1989
portant Approbation des Statuts de
l'Office National du Bois (O N A B).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- VU le décret N°89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N°84-478 du 17 Décembre 1984 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- VU le décret N°83-425 du 2 Décembre 1983 portant création et approbation des Statuts de l'Office National du Bois,
- SUR proposition conjointe du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative et du Ministre de la Justice Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,
- Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Octobre 1989,

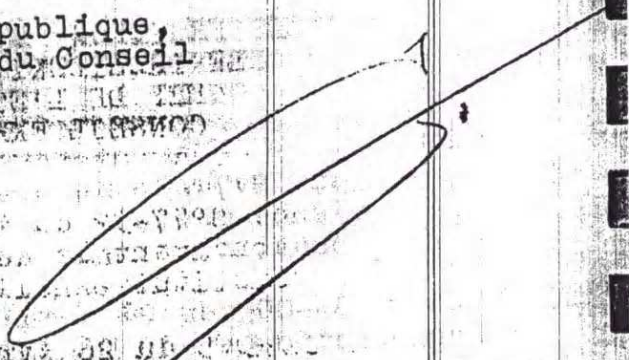
DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les Statuts de l'Office National du Bois (ONAB) tels qu'ils sont annexés à ce décret.

Article 2.- Le Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative, le Ministre de la Justice et de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-Publiques et le Ministre des
Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, notamment celles du décret N°83-42
du 12 Décembre 1983 susvisé et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 7 Novembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopéra-
tive,



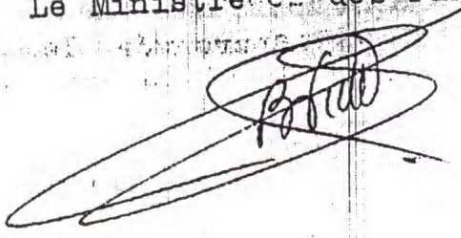
G Kodja GANDONOU

Le Ministre de la Justice
et de l'Inspection des Ent
Publiques et Semi-Publi



Saliou ABOUDOU

Le Ministre des Finances,



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 MJIE
MDRAC 4 MINISTERES 14 SGCEN 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE
SECTIONS 4 DCCT 4 Gde Chanc. 4 ONEPI 3 ONAB 10 CCIB 2 DB
RN-DAN 4 JORPB 1.-